



COMPTE RENDU D'ASSEMBLE GENERALE
DU 11 décembre 2020



Clubs Présents:

Magnan- ESCannes -Team Spoc Nice –
USPégomas - Cavigal- UCGrasse - VSBIot-
Carros Team Cycliste –VCRocheville – ASBTP –
Trinité Sports

Excusés mais votants : SCNice – VCCV

Prochaine Réunion:

Le président Pierre Marmillod souhaite la bienvenue aux participants.

13 clubs sont représentés sur 21 affiliés

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT PIERRE MARMILLOD :

« Amis dirigeants, c'est dans un contexte particulier que se déroule notre assemblée générale 2020.

Notre année cycliste a été malmenée dès le mois de mars, en raison de la crise sanitaire venue de Chine.

L'ensemble de nos projets sont tombés à l'eau et avec, notre calendrier. Malgré cela, il y a quand même eu des épreuves entre le 1^{er} Janvier et le 15 Mars, du beau monde en cyclo-cross, énormément de coureurs sur nos CLM et Gentlemen, preuve que nos courses attirent du monde.

Et puis

La COVID, le confinement, les annulations de courses, les questions des coureurs qui voulaient sortir rouler, puis enfin le dé confinement.

Ce dé confinement qui a permis aux coureurs de recommencer les entraînements, en attendant la reprise des compétitions.

Et puis

La FFC qui a diffusé énormément de messages erronés, provoquant la confusion dans l'esprit des coureurs et dirigeants. Nous avons suivi à la lettre les recommandations du siège fédéral FSGT pour redémarrer avec un protocole.

Et puis ...

La reprise !!!

12 courses organisées par NOS clubs FSGT POUR les coureurs en manque de compétitions. Ils étaient au rendez-vous avec leur masque, comme l'indiquait le protocole. Les coureurs se sont inscrits en ligne, comme l'indiquait le protocole FSGT 06.

On pourra notamment remercier l'USPEGOMAS pour les 2 épreuves organisées avec notamment le GP de

Pégomas et ses 110 coureurs, le CTC pour son GP de Carros au 140 partants, le Sprinter Club de Nice, l'ESCannes et les 7 pistes, le vélo club de Menton. L'OCCA et SPOC ont été contraints d'annuler l'un pour des contraintes sanitaires, l'autre par arrêté préfectoral suite à la tempête Alex.

856 Coureurs en 12 courses, il suffit de calculer, presque 75 coureurs en moyenne sur des épreuves c'est très correct.

Face à cette crise, et sans consultation avec les clubs, nous avons pris la décision de reporter pour 2021, les cotisations que vous avez versées en 2020, que vous ayez organisé ou non. Nous avons pris la décision de laisser les recettes des courses aux clubs, en solidarité avec eux, car nous savons qu'ils subiront très certainement des coupes budgétaires. Ce n'est pas grand-chose je le sais bien.

Parlons de solidarité, certain coureurs de clubs sont montés aider nos vallées sinistrées notamment celle de la Roya où se trouve le VCBreil. Le VCBreil qui réclame notre aide pour retourner organiser chez eux dès que les accès le permettront. Ces coureurs ont souhaité rester anonyme et ne pas se mettre en avant, et je tiens à les remercier.

On ne peut tirer un bilan complet de cette saison 2020 puisqu'elle a été tronquée et malmenée. Ce n'est pas comme ça que j'espérais que ma 5^{ème} année à la présidence de la commission se passe.

Si vous décidez de m'accorder encore votre confiance pour les 4 années à venir, j'aimerais amener les projets prévus pour 2020 à leurs termes en 2021, avec votre soutien et votre aide. Même si on ne se voit pas souvent, je ne vous ai pas oublié, nous communiquons par téléphone, sms, mail et j'en passe. Vous êtes toujours là, il suffit de regarder le calendrier 2021.

Même si l'année 2021 est encore trouble, nous devons nous mobiliser pour proposer quelque chose à nos licenciés, dès que cela sera possible, pour ne pas les perdre dans la nature.

On dit toujours, pas de bénévole pas de course, mais ça marche aussi dans l'autre sens, pas de licenciés, pas de coureurs, pas de coureurs pas de courses, pas de courses, pas de clubs pas de club pas de FSGT.

Nous sommes tous liés, nous sommes les maillons d'une même chaîne, nous sommes LA FSGT Comité cote d'Azur. »

Bilan moral adopté à l'unanimité

RAPPORT FINANCIER PAR ALAIN MORRA : solde de l'exercice au 31 octobre

Comme chaque année il est à noter la bonne gestion des finances de la commission par le trésorier.

Il est rappelé que l'argent qui entre à la commission sert à organiser des courses, à participer à certains déplacements des coureurs décidés en commission. L'argent sert aussi à entretenir le matériel de classement.

Cette année a été particulière.

Nous avons eu en crédit 8458,73 euros et en débit 5461,12 euros

Le solde de l'exercice 2020 est créditeur de 2997,61 euros

Bilan financier adopté à l'unanimité

INTERVENTION D'ARNAUD BERTHIER CO PRESIDENT DU COMITE

Il indique que ce fut bien sûr une année difficile. Il espère que la situation va s'améliorer et que nous pourrons faire des choses ensemble au moins au 2^{ème} trimestre de l'année.

Le comité sera derrière les sections pour aider au mieux les adhérents.

POINTS SOUMIS AU VOTE:

1. Vote du bureau :

Il est renouvelé pour 4 ans.

Président : Pierre Marmillod

Trésorier : Alain Morra

Secrétaire Générale: Christiane Audouard

Membres du bureau : Fred Vasseur, Thomas Desroches, Bastien Rocchi, Anthony Cobaleda, Alain Ferrando, Sandrine Polizzi, Olivier Garavagno, Gérard Marmillod, Olivier Delaye.

Adopté à l'unanimité

2 : les triathlètes :

*Les triathlètes possédant une licence pro ou assimilée ne sont pas acceptés

*Les triathlètes déjà connus sont inscrits dans leur catégorie de valeur.

*Les inconnus démarrent en 3^{ème} puis réajustement

Adopté à la majorité

Texte d'origine :

5.5 Cas des coureurs triathlètes

Pour participer aux épreuves tout au long de l'année, les coureurs triathlètes devront posséder une licence FSGT qui pourra leur être délivrée après vérification de leur palmarès. Ils ne devront pas posséder de titre de champion ni de palmarès dans le top 10 des épreuves en France et à l'international, ni vivre de leur activité.

Ils ne devront pas non plus avoir été considérés comme professionnels dans les 6 années précédant la demande de licence.

Les triathlètes ayant possédé une licence FSGT dans le 06 sont soumis aux mêmes dispositions que les coureurs FFC 1^{ère} catégories du 06.

Sinon ils entrent dans le quota autorisé des 3 courses avec les mêmes conditions.

Sinon ils entrent dans le quota autorisé des 3 courses avec les mêmes conditions. Au-delà des 3 courses, ils devront prendre une licence FSGT pour participer à nos courses.

Les triathlètes arrivant pour la première fois en FSGT et inconnus, seront automatiquement mis en catégorie 3. Ils seront remis dans les catégories inférieures/supérieures après leur premier résultat.

Nouveau Texte :

5.5 Acceptation et prise de licence pour les Triathlètes :

Pour participer aux épreuves tout au long de l'année, les coureurs triathlètes devront posséder une licence FSGT qui pourra leur être délivrée après vérification de leur palmarès. Les coureurs triathlètes PROFESSIONNELS ou ayant un STATUT PROFESSIONNEL ne peuvent prendre part aux épreuves FSGT (sauf Gentlemen ou invitation).

Les triathlètes ayant un ou des titres de champions (National, européen ou mondial) ne peuvent participer à nos épreuves.

Ils ne devront pas non plus avoir été considérés comme professionnels dans les 6 années précédant la demande de licence.

Les triathlètes ayant possédé une licence FSGT dans le 06 sont soumis aux mêmes dispositions que les coureurs FFC 1ère catégories du 06.

Les triathlètes se présentant avec une licence FFTRI sont soumis aux mêmes conditions que les Coureurs FFC et UFOLEP à savoir qu'ils peuvent courir 3 épreuves de leur choix.

Nouveau texte adopté à l'unanimité

3 : la piste

*Marquer les points pour le passage des catégories comme les autres courses :

Résultat du vote : **Les points de la piste compteront pour le passage des catégories**

si majorité de oui il a été proposé deux idées :

*soit compter toutes les pistes

Résultat du vote : **Tous les points des pistes ne compteront pas**

*Soit compter le général de chaque série piste

(printemps, été, automne)

Résultat du vote : **les points seront comptés sur le général de chaque série**

4 : Création et intégration d'un règlement piste à rajouter dans le règlement départemental.

La création et l'intégration d'un règlement piste permet de cadrer et structurer les épreuves sur l'anneau cyclable.

3 Types de courses sur pistes ont été pensés sur les bases des règlements pistes officiels.

A chaque jour d'épreuve, un type de course peut être proposé pour varier les plaisirs.

Type 1 : Course aux points :

Déroulement de l'épreuve :

- Course courue sur 30 à 50 Tours soit environ 50 minutes de course
- Sprint tous les 5 ou 10 tours
- Les 4 premiers du sprint se voient attribuer les points suivant 5-3-2-1
- Le sprint final compte X2
- Si un ou plusieurs coureur(s) prennent 1 tour au peloton (ou assimilé) + 20Pts

Condition de Victoire :

- Avoir le plus de point à la fin de l'épreuve
- Victoire à la distance (1 coureur arrive en solitaire avec au moins 30sec d'avance sur le 2^{ème})

Cas particulier :

- Si un coureur se fait prendre 1 tour, celui-ci perd ses points et ne peut plus participer aux sprints, ni à la vie de la course, sous peine de mise hors course. Il peut cependant continuer à rouler.

Type 2 : Course TEMPO :

Variante de la course aux points

Déroulement de l'épreuve :

- Course courue sur 30 à 50 Tours soit environ 50 minutes de course
- Sprint tous les 2 tours
- Le 1^{er} du sprint marque 1 point
- Le sprint final compte X2
- Si un ou plusieurs coureur(s) prennent 1 tour au peloton (ou assimilé) + 5Pts

Condition de Victoire :

- Avoir le plus de point à la fin de l'épreuve
- Victoire à la distance (1 coureur arrive en solitaire avec au moins 30sec d'avance sur le 2^{ème})

- Classement par équipe final sur l'ensemble des épreuves proposées par addition de points de ses coureurs

Cas particulier :

- Si un coureur se fait prendre 1 tour, celui-ci perd ses points et ne peut plus participer aux sprints, ni à la vie de la course, sous peine de mise hors course. Il peut cependant continuer à rouler.

Type 3 : Course par élimination, gagne et sort (WIN AND OUT) :

Variateur de la course par élimination, cette épreuve ne peut être réalisée que si elle est jumelée à une autre épreuve ou dans le cas d'un Omnium.

Déroulement de l'épreuve :

- Calcul préalable du nombre de tours nécessaires à l'épreuve pour classer 90% du peloton après avoir fait des tours de préparation.
- Course se déroulant sur 30 à 50 tours avec 50% minimum de la distance courue en ligne
- Sprint tous les 2 ou 3 Tours
- A chaque sprint, et en fonction du nombre de concurrents, élimination des 1, 2 ou 3 premiers du sprint

Condition de Victoire :

- Avoir remporté le 1^{er} Sprint
- Le classement est établi à chaque sprint dans l'ordre de passage jusqu'au dernier sprint.
- Les coureurs restants seront classés selon leur passage sur la ligne d'arrivée

Cas particulier :

- Si un coureur se fait prendre 1 tour, celui-ci perd ses points et ne peut plus participer aux sprints ni à la vie de la course sous peine de mise hors course. Il peut cependant continuer à rouler.

Type 4 : Vitesse / Poursuite

Type 4a la vitesse :

Déroulement de l'épreuve :

- Epreuve courue sur 1 tour de piste
- Série de 2-3-4 coureurs en fonction du nombre d'engagés
- Nombre de manches déterminé par le nombre d'inscrits.
- Elimination directe

- Conservation du temps de course
- Confrontation par temps similaire

Condition de Victoire :

- Remporter le sprint de la dernière manche

Cas particulier :

- Le haut du classement est défini sur le résultat de la dernière manche.
- Le reste du classement est défini sur le temps effectué lors de l'élimination

Type 4B la poursuite :

Déroulement de l'épreuve :

- Epreuve solo, duo ou trio
- Epreuve courue sur 3 tours de piste
- Confrontation direct à 1 contre 1
- Nombre de manches déterminé par le nombre d'inscrits.
- Elimination directe
- Conservation du temps de course
- Confrontation par temps similaire

Condition de Victoire :

- Remporter la dernière

Cas particulier :

- Le haut du classement est défini sur le résultat de la dernière manche.
- Le reste du classement est défini sur le temps effectué lors de l'élimination

Règlement adopté l'unanimité

Questions diverses non soumises au vote

Durant la période d'état d'urgence et selon les directives gouvernementales en vigueur, les Préfectures sont tenues de vérifier dans leurs départements la bonne application des mesures barrières.

Lorsque nous organisons :

Si votre épreuve passe sur une commune, il n'est pas nécessaire de faire une demande à la Préfecture

Si votre épreuve se trouve sur plusieurs communes il faut faire une demande à la préfecture

Sur ce mail : pref-epreuves-sportives@alpes-maritimes.gouv.fr

Dans les deux cas, vous devez faire une charte de votre protocole sanitaire que vous mettrez en place sur vos épreuves (distanciation, masques, gel hydro alcoolique, port du masque jusqu'au départ de la course, organisation aux dossards etc)

Et l'envoyer sur ce mail : pref-rassemblments06@alpes-maritimes.gouv.fr

Attention ce mail ne traite pas les demandes d'organisation.

L'ordre du jour étant écoulé la séance est levée à 22 heures